|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Groupe Eolien de la conférence bretonne de la transition énergétique***  ***Binôme #5*** | | ***« Acteurs clefs / leviers » auditionné***  ***Thème(s) dans le(s)quels le groupe identifie la structure comme levier : 1***  ***Nom de structure : CCKB***  ***Nom(s) des (de la) personne(s) : M Hamon Eric***  ***Fonction au sein de la structure : Directeur des Services Techniques et Environnement***  ***Date : 05/07/ 2017*** |
| **Questions générales transversales pour valider et/ou compléter la mise à jour du contexte (freins/leviers)** | | |
| **Q1** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) de la structure auditionnée (1)*  *Plusieurs freins de type économique/réglementaire ont été relevés par le Groupe d’analyse et de concertation : parmi ceux identifiés, d’après vous quels sont les freins les plus contraignants au développement éolien ;*   * Passage l’obligation d’achat vers le prix marché * Instabilité réglementaire * Le raccordement des éoliennes * Rupture entre les mondes (monde Etat/région : monde local ; monde des porteurs de projets) * Retombées fiscales non efficiente (échelle administrative/peu visible) * Spéculation/inflation (coût des projets) * Consommateurs pas acteurs   1/ Instabilité réglementaire (distance) avec beaucoup d’évolution, y compris sur l’existant – difficulté de développer un parc  2/ Raccordement des éoliennes (pas de connaissance des possibilités de raccordement au moment de l’étude du projet). Exemple avec le parc éolien de Perret, le coût du raccordement est élevé ~~part beaucoup plus importante~~ par rapport à ce que le porteur du projet imaginait, ce qui impacte la rentabilité voire la faisabilité économique du projet.  3/ Consommateurs pas acteurs. Il y a une méconnaissance de l’éolien.  4/ Rupture entre les mondes (monde Etat/région : monde local ; monde des porteurs de projets) -> IL y a un cloisonnement entre les acteurs. Les aspects techniques peuvent par exemple ne pas être uniquement cantonnés au porteur du projet. Les locaux peuvent aussi avoir leur mot à dire.  *Toujours parmi ces freins, sur lequel (lesquels), votre structure peut-elle agir ? pourquoi ? Comment*  4/Rupture entre les mondes -> il faut faire entrer les collectivités dans les projets, dès la phase de développement.  3/Consommateurs pas acteurs -> là aussi, les collectivités ont un rôle à jouer | |
| **Q2** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) du binôme (3/4)*  *Un frein identifié par le groupe de travail est la subjectivité des perceptions (paysages, patrimoines). Qu’en pensez-vous ? Y a-t-il des règles d’implantations à mettre en place ?*  Réponse :  Il y a une subjectivité entre les acteurs ; par exemple sur le projet de Glomel, un service préfectoral a émis un avis défavorable au titre du paysage, avis (sentiment) non ressenti par la collectivité. Par ailleurs la collectivité avait fait ce travail de choix paysagers, en commission environnement et dans le cadre du schéma~~s~~ de développement de l’éolien (ZDE). Au final la planification permet de légitimer un choix, et a permis de dépasser l’avis de ce service préfectoral. La planification reste subjective, mais on ne peut pas l’enlever : il y’aura toujours de la subjectivité sur le paysage.  *Y a-t-il des règles d’implantations à mettre en place ?*  Non, chaque territoire a ses particularités | |
| **Q3** | *Autres questions libres à proposer par le binôme* | |
| **Réactions par rapport aux actions d’ores et déjà identifiés par le groupe éolien** | | |
| **Q4** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) de la structure auditionnée (1)*  *Que pensez-vous des actions suivantes identifiées par le groupe de travail pour une production économique permettant le développement éolien (contexte 2030)*   * *Développer des nouveaux marchés coopératifs locaux* * *Identifier/quantifier les externalités positives* * *Mettre en place des formations pour les acteurs locaux :* au sein de la CCKB, cela a déjà été fait, et a été fort utile à la collectivité pour comprendre les enjeux, les différentes étapes, techniques, juridiques et financières d’un projet éolien de la phase de développement à l’exploitation du parc * *Favoriser la participation financière des collectivités dans les projets*   Réponse :   * Développer des nouveaux marchés coopératifs locaux : il existe déjà des consommateurs qui se regroupent pour mettre en place une coopérative pour produire des Kwh qu’elle revendra à ses adhérents. * Favoriser la participation financière des collectivités dans les projets : sous la forme d’implication directe des collectivités/développer des coopératives   *Identifier/quantifier les externalités positives une des conséquences de la participation ?* Certainement  *Y a-t-il un manque de moyens (accès aux banques, financièrement) pour développement l’éolien par des acteurs publics ?*  Peut-être que le problème est un manque de connaissance de ces possibilités de financement, plus que de capacité  Pour les particuliers, y a un développement des plateformes participatives. Les gens qui investissent le font : soit, ils connaissent déjà l’intérêt des énergies renouvelables (forme de militantisme), soit ils habitent sur le territoire en question. | |
| **Q5** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) du binôme (3/4)*  *Quel regard portez-vous sur le principe de faciliter les acquisitions foncières ?*  Réponse :  On l’a fait sur d’autres thématiques, donc effectivement c’est intéressant. On peut imaginer le faire sur les ZDE par exemple. A vrai dire, les collectivités n’auraient-elles pas dû réfléchir à cette question au préalable de l’installation d’un parc éolien ? De même, elles l’ont fait sur des espaces naturels sensibles avec une réflexion avec le Département. L’établissement public foncier bretonpourrait être sollicité.  *Sur les aspects « maisons »* : c’est un débat. Doit-on vider le Centre Bretagne de ses habitations ? ça interpelle. | |
| **Q6** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  *D’après vous, doit-on prioriser les contraintes/enjeux ?*  Réponse :  La discussion sur la subjectivité va peut-être se reposer.  *Quelle est l’action pour développer l’action de la collectivité dans le développement de l’ éolien ?*  La formation | |
| **Projection de la place et de l’engagement de la structure auditionnée dans le future pour un éolien raisonné** | | |
| **Q7** | *« si les actions suivantes seraient conservée dans la Feuille de de route, quelle serait la place et l’engagement de votre structure dans l’action » ?*   * *Expérimentations locales (ex : fiscalité, participatives, réglementaire,…)*   .  Oui. A noter que la collectivité le fait déjà dans le cadre du réseau Taranis. | |
| **Q8** | *Seriez-vous d’accord pour apparaitre comme acteurs d’une action dans la feuille de route, si oui, comment, quand et sous quelles conditions ?* | |
| **Q9** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  Réponse : | |